



REQUEST FOR PROPOSALS (RfPs)
Implementation Plan for Organic Waste Diversion from Final
Disposal in Dakar

C40 Cities Climate Leadership Group, Inc.
120 Park Avenue, 23rd Floor
New York, NY 10017
United States of America

(VERSION FRANCAISE: PAGE 21)

Table of Contents - Table des matières

ENGLISH VERSION - VERSION ANGLAISE.....	4
1. C40 Cities Climate Leadership Group Inc. (“C40”).....	4
2. Background, Situational Analysis, Project Purpose and Description..	4
2.1 Background.....	4
2.2 The Transforming Cities Waste Management Programme.....	4
2.3 Situational Analysis.....	5
2.4 The Project.....	7
2.4.1. Purpose.....	7
2.4.2 Description.....	7
2.4.2.1 Inception (Deliverable 1).....	9
2.4.2.2 Implementation Strategy (Deliverable 2).....	9
2.4.2.3 Pilot Design (Deliverable 3).....	10
2.4.2.4 Project Completion (Deliverable 4).....	11
2.4.3 Project Monitoring and Evaluation.....	11
3.1 Supplier Diversity.....	12
3.2 Contract.....	13
3.2.1. Subcontracting.....	13
4. RfP and Project Timeline.....	13
5. Proposal Evaluation Criteria.....	15
6. Project Budget.....	16
6.1 Payment Terms.....	16
7. C40 Policies.....	16
8. Submissions.....	17
Disclaimer.....	17
FRENCH VERSION - VERSION FRANÇAISE.....	21
1. C40 Cities Climate Leadership Group Inc. (« C40 »).....	21
2. Contexte, Analyse de la situation, Objectif et Description du Projet..	21
2.1 Contexte.....	21
2.2. Le Programme de transformation de la Gestion des Déchets pour dans les Villes.....	23
2.3. Analyse de la situation.....	24
2.4. Le Projet.....	27
2.4.1. Objectif.....	27
2.4.2 Description.....	27
2.4.3 Suivi et Évaluation du Projet.....	32
3. Directives de Proposition.....	33
3.1 Diversité des Fournisseurs.....	34

3.2 Contrat..... 34

3.2.1. Sous-traitance..... 35

4. Calendrier de l'Appel d'Offres (RfP) et du Projet..... 35

4.1 Calendrier de l'Appel d'Offres (RfP) :..... 35

4.2 Calendrier du Projet :..... 36

5. Critères d'Évaluation de la Proposition..... 37

6. Budget du Projet..... 38

6.1 Conditions de Paiement..... 38

7. Politiques du C40..... 39

8. Soumissions..... 39

Clause de non-responsabilité..... 39

ENGLISH VERSION - VERSION ANGLAISE

1. C40 Cities Climate Leadership Group Inc. (“C40”)

C40 is a network of nearly 100 mayors of the world’s leading cities, who are working to deliver the urgent action needed right now to confront the climate crisis, and create a future where everyone, everywhere can thrive. Mayors of C40 cities are committed to using a science-based and people-focused approach to help the world limit global heating to 1.5°C and build healthy, equitable and resilient communities. Through a Global Green New Deal, mayors are working alongside a broad coalition of representatives from labour, business, the youth climate movement and civil society to go further and faster than ever before.

The strategic direction of the organisation is determined by an elected Steering Committee of C40 mayors which is co-chaired by Mayor Sadiq Khan of London, United Kingdom, and Mayor Yvonne Aki-Sawyers of Freetown, Sierra Leone. Three term Mayor of New York City Michael R. Bloomberg serves as President of the C40 Board of Directors, which is responsible for operational oversight. A nine-person management team, led by Executive Director, Mark Watts, leads the day-to-day management of C40. C40’s three core strategic funders are Bloomberg Philanthropies, the Children’s Investment Fund Foundation (CIFF) and Realdania.

To learn more about the work of C40 and our cities, please visit our [Website](#), or follow us on [Twitter](#), [Instagram](#), [Facebook](#) and [LinkedIn](#).

2. Background, Situational Analysis, Project Purpose and Description

2.1 Background

In recent years, Dakar has experienced rapid population growth, which is an important factor for authorities to consider in delivering quality public services in various sectors. This includes solid waste management, where the generated quantities have significantly increased - with the Dakar region, increasing from 475,000 tons in 2008 to 893,000 tons in 2018. The rapid demographic growth, combined with the small area of the city of Dakar (79 km²), contributes to land pressure. Dakar has one of the highest population densities in the country, with 18,212 inhabitants per square kilometre. This limited land availability is one of the many challenges to expanding waste treatment and disposal facilities. All waste produced by the city is disposed of outside the city limits at the Mbeubeuss landfill.

2.2 The Transforming Cities Waste Management Programme

Organic waste (food waste and other biodegradable waste) comprises between 30% and 60% of the total municipal solid waste generated in African cities, and this organic waste is responsible for up to 20% of city greenhouse gas emissions, primarily as methane from landfills and dumpsites. In terms of city powers and

transformational potential, action to reduce organic waste disposal represents an immense opportunity to reduce methane emissions and deliver significant local benefits on public health, sanitation, and job creation.

According to the latest [International Panel for Climate Change \(IPCC\) Report](#), addressing methane emissions is the single fastest and most effective way to address current global warming. African cities have a unique opportunity to contribute to this global mission by implementing sustainable waste management systems. C40 is working with cities to dramatically reduce current and future emissions by strategically engaging political leadership. To deliver the most impactful waste management priorities captured in their respective Climate Action Plans, while also building technical, institutional, and operational capacity in the supported cities.

The Transforming Cities Waste Management Programme looks into supporting cities to transform city waste management whilst reducing methane emissions. The Programme provides the City of Dakar with the preliminary tools needed to establish sustainable waste management systems and the foundational requirements to get to the pathway toward zero waste. Cities are high-impact change agents and improving waste management is a key opportunity for cities to reduce methane emissions, and a key priority for mayors, as shown in the [Pathway Towards Zero Waste](#).

C40 Cities is supporting the City of Dakar in closing collection gaps, improving residual waste disposal solutions, phasing out organics from disposal, and creating and upskilling jobs. The programme has supported the City in executing a Waste Composition Study, Mass Flow Analysis and a Project Preparation Assessment for the Establishment of Organic Waste Processing Facilities. Subsequently, C40 in collaboration with the City will be working on developing an implementation plan for organic waste diversion from final disposal. This will go a long way in achieving a strategy to dramatically avoid and reduce methane emissions.

2.3 Situational Analysis

Dakar is home to more than 83% of the country's industrial and commercial enterprises, 80% of its infrastructure and services, and contributes 68% of the national GDP. In 2022, Dakar was responsible for 4,320,990 tonnes of carbon dioxide equivalent (tCO₂_{eq}). In its Territorial Energy Climate Plan ([PCET 2021-2025](#)), the City of Dakar has committed to significantly reduce its greenhouse gas emissions and make Dakar a smart and low-carbon city for inclusive and resilient development by 2050. Strategic axis 6 of this plan aims to encourage waste recovery through a circular economy for a clean and sustainable city with a strong focus on organic waste.

Emissions from the waste sector accounted for 18% of the total emissions of the city of Dakar in 2022. This sector generates a lot of methane (CH₄), having a global warming potential (GWP) 27 times higher than CO₂. In the solid waste sub-sector, there is an urgent need for action to improve the management of organic waste, the main source of emissions.

In Dakar, numerous challenges, including growing waste volumes, lack of sorting at source, and a limited circular economy culture, pose obstacles to effective waste management. Structural issues like stakeholder coordination, functional data, and sustainable financing mechanisms further complicate the situation. Despite these challenges, intervening in this area holds significant potential co-benefits, such as emission reduction, job creation, enhanced soil fertility, increased city resilience, improved living conditions, better air quality, and strengthened community cohesion. It is in this context that the City of Dakar joined the global initiative launched by the C4O in 2023, "Transforming waste management in African and Indian cities to reduce and avoid methane emissions."

In 2022, the city of Dakar generated 1426 tons of waste per day, of which 856 tons came from households and 570 tonnes from the non-residential sector ([WaCT report, 2022](#)).

From September 2024 to February 2025, C4O supported the City in conducting a Waste Composition and Mass Flow Analysis in public establishments. The results reveal that organic waste constitutes a significant 39% of the waste generated. The organic fraction from each establishment as indicated herein is significant to warrant treatment initiatives that reduce methane emissions: markets (48%), health facilities (29%), schools (32%) and public spaces (47%). As recommended, the organic waste from the markets that has less contamination should be prioritised for feedstock in the City's organic waste treatment initiatives. Organic waste from the other public establishments should then be considered for feedstock in the scale-up of the initial facilities.

The image below depicts the flow of waste in the public establishments within Dakar. This project aims to increase the quantity of organic waste being diverted from final disposal.

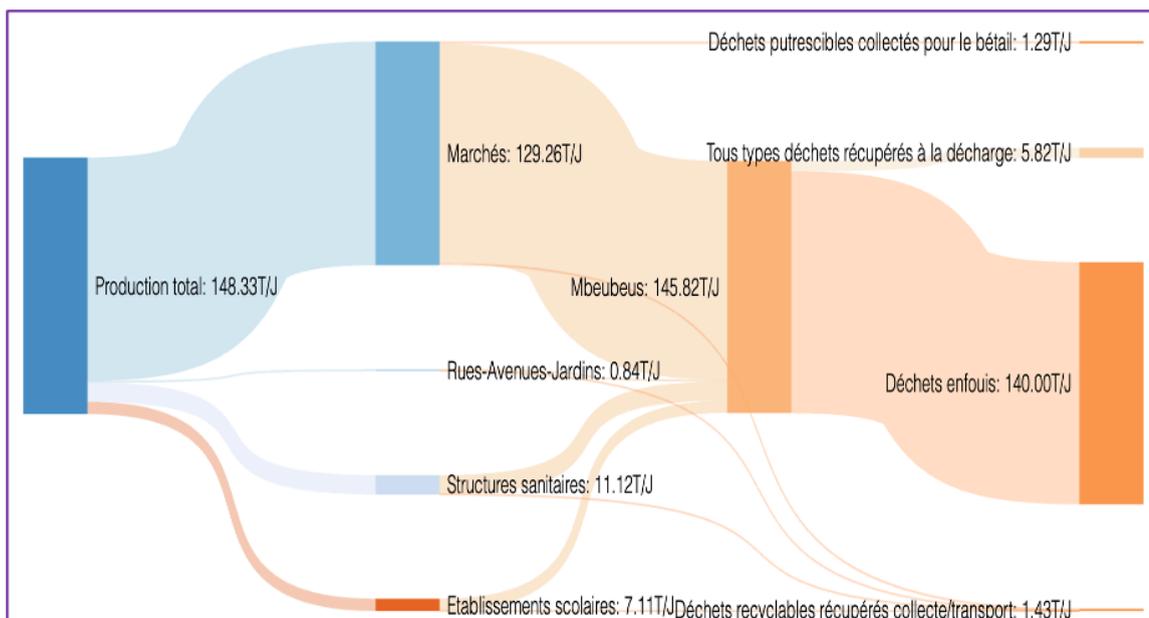


Image 2: Flow of Waste from public establishments in Dakar

Informed by the Waste Composition and Mass Flow Analysis, the City of Dakar has prioritized the development of organic waste treatment facilities, supported by assessment of potential treatment facility locations, potential sources of organic waste feedstock and optimal operational conditions for sustainable organic waste processing in the City. As a response, C40 supported the City of Dakar in undertaking a comprehensive project preparation assessment that will inform the implementation of one or more waste treatment facilities to accelerate the reduction of organic waste disposal by increasing waste treatment capacity. Consequently, the City of Dakar can lead a historical opportunity to make significant contributions to avoid the worst impacts of climate change for this generation and deliver local benefits to their communities.

The Project Identification Assessment included the assessment of locations, organic waste feedstock, operational needs and economics to identify potential project implementations. The key outcomes from this assessment are as highlighted below.

- The existing composting facility built in Sangalkam as part of the Dakar REVE project is feasible to operationalise processing of 5 tonnes a day of organic waste from public markets.
- Sangalkam is an appropriate site to establish a scale-up compost facility with a capacity to process 10 tonnes a day of organic waste from the public markets.
- The site in Cambérène is feasible to establish a compost facility that can process 5 tonnes a day of organic waste from public markets.
- The Sangalkam site is also feasible for the establishment of a 30 tonnes per day methanisation facility.
- Total estimated investment cost for all facilities -Capital Expenditure (CAPEX): USD 4,120,184.50.
- Annual operating costs for all the facilities- Operating Expenditure (OPEX): USD 515,461.38.

The full reports for works conducted will be availed to the selected service provider.

2.4 The Project

2.4.1. Purpose

Building on the results of the Project Identification Assessment and other resources provided by the City, the procured technical expertise of this Request for Proposals (RFP) is expected to develop robust components of an Implementation Plan for the establishment of organic waste treatment facilities in close collaboration with C40 and the City of Dakar.

2.4.2 Description

In recognition that the Project Identification has assessed potential sites, treatment options and funding options for each location, the Implementation Plan will develop those outputs as well as other feasible sites availed by the City into a robust implementation plan. This will suffice as a transformational roadmap for the City to divert organic waste through a pipeline of infrastructural projects with details highlighted below.

- A vision for the City with strategic objectives in the short (1 to 3 years), medium (4 to 10 Years) and long term (beyond 10 years); culminating in a project design in consultation with stakeholders.
- An implementation timeline that considers a rapid kickstart of organic treatment capacity fed by readily available and nearby organic waste, and incremental increases by scaling up existing sites or developing additional ones. Incorporate an uptake plan for organic waste from public establishments beyond what has been covered for markets waste feedstock in previous works.
- A collection and transportation plan for the organic waste feedstock for each site, and a feedstock procurement plan, identifying the estimated amounts and requirements for the identified sources.
- An estimation of the capital and operational costs for each one of the recommended interventions that were not captured in previous works and potential revenue sources justified by international and local similar projects and good practices for organic waste from public establishments beyond the markets.

To enhance the Implementation Plan Development process, the City will link to the relevant authority and provide to the selected consultant the following resources relevant to each of the proposed sites, as well as other data and information relevant to the works.

- Site layout map in proximity to utilities, services and environmental resources.
- Existing collection route maps.
- Staff inventory describing the numbers and competencies available to work in the facility.
- Fleet capacity available to manage logistical and technical operations.
- Stakeholder inventory.
- Venue for investors' conference

The Implementation Plan will be advanced by designing a pilot organic waste treatment facility for one of the projects in the pipeline of actions recommended. The consulting entity is thus required to provide:

- A basic professional plan for the construction of the pilot facility if not captured in previous works.
- A procurement plan for acquisition of resources needed to establish the facility.
- A schedule for the works.
- An organic byproduct off-taking plan.
- A detailed description of stakeholder roles and responsibilities.
- Guidance on operations and maintenance.
- Regulatory compliance and permit plan.
- Risk Management and Mitigation plan.
- Monitoring and evaluation plan.

2.4.2.1 Inception (Deliverable 1)

A project inception meeting will be conducted with the City and C40 culminating in the following:

- Inception Meeting (deliverable 1.1).
- Through comprehensive consultations, work planning (deliverable 1.2).
- Submission of the Inception Report (deliverable 1.3) that contains a detailed status quo, project plan outlining overall approach, Key Performance Indicators (KPI's), outcomes, deliverables, methodology, resources to be deployed, timeframes, budget as well as the road map outlining how the process of developing the Implementation Plan will unfold.

2.4.2.2 Implementation Strategy (Deliverable 2)

The procured technical expertise is expected to develop a roadmap for the City towards sustainable organic waste management. The consulting entity will focus on feedstock procurement, schedule the establishment of the identified waste treatment facilities in the near, mid and long-term.

The Strategy should be framed within the Territorial Energy Climate Plan ([PCET 2021-2025](#)), the jurisdictional powers of the city and other relevant local, regional and national commitments. Essentially, the Strategy should entail:

- Review and provision of a detailed financial breakdown of CAPEX and OPEX for each of the planned infrastructure.
- Recommendation of sustainable business models that will cover the CAPEX and OPEX for each of the planned infrastructure; explore Public Private Partnerships and other feasible stakeholder participations.
- A plan to establish the identified waste treatment facilities with waste reduction targets in the near (1-3y), mid (4-10y) and long-term (>10y) including recommendations for budget adjustments required to successfully achieve them.
- Organic product off-taking plans for each of the facilities ensuring closed-loop systems for a circular economy model.
- Comprehensive stakeholder engagement plan for sustainable collaborations.
- Continuous Capacity building plan that includes education, awareness creation and sensitization to ensure proficiency of users and operators of the prospective organic waste treatment facilities.
- Optimal organic waste collection systems from all waste sources.
- Leverage on existing resources to reduce costs, and maximise performance, for example, using existing collection routes and waste management facilities.
- For each proposed facility, provide a cost-benefit analysis. Include estimates of the impacts and benefits of each prospective facility in terms of GHG reductions, recycling performance, byproducts generated, health, air quality, and other co-benefits.

At the end of this deliverable, the consulting entity is required to submit an Implementation Strategy Report that details the roadmap for the City; financial breakdown, recommended business models; estimated timelines; impacts to improve their waste management system, reduce their operational expenses, deliver a cleaner, healthier, and more inclusive city to all its residents.

2.4.2.3 Pilot Design (Deliverable 3)

On approval of the Implementation Strategy by the City and C40, the consulting entity will provide details for one of the facilities in the pipeline of actions developed. The design should purpose the pilot facility to be constructed and operationalized including a capacity building programme, waste segregation and sorting arrangements; within a year at a maximum cost of USD 150,000. The consulting entity will be required to provide:

- A basic professional plan for the construction of the facility. This should include engineering designs, technical drawings. Based on the size of the site available and determine the configuration of the facility. If this is already available from the City, review.
- A basic system and process design for the technological option in the processing and treatment facility with potential yield. If this is availed by the City review.
- A financial implication breakdown. This should include capital and contingency estimates. Consider minimal cost implications to the City by exploring sustainable funding alternatives. This should include operational, maintenance, revenue and contingency estimates. Indicate where expenses have already been met.
- A procurement plan with general details of resources required for the establishment and operationalisation of the facility. Include a schedule, activities and logistics required to acquire all resources including materials and equipment.
- A general schedule for the construction or other necessary works to operationalization of the facility.
- Review the regulatory compliance and permit plan that details all legal requirements for construction and operationalisation of the facility.
- Risk Management plan for construction and operationalisation of the facility that details mitigation measures.
- Monitoring and evaluation plan for the construction and operationalisation of the facility that details key performance indicators and reporting mechanisms.
- A collection plan for the organic waste feedstock that includes a route map. Capitalize on the nearest sources of organic waste to minimize transportation costs. Facilitate agreements for the supply of organic waste feedstock.
- An organic product off-taking plan that will facilitate agreements for the uptake of organic products. This should be enhanced with an enabling waste segregation and sorting plan.
- A detailed description of stakeholder roles and responsibilities. To necessitate regular and consistent stakeholder engagement, provide a plan that includes capacity building and training content that will guide:

- Segregation of organic waste at source and subsequent sorting.
 - Operation and maintenance of the organic treatment facility.
- Guidance on operations and maintenance of the prospective facility to include and not limited to:
 - Standard Operating Procedures.
 - Routine tasks
 - Inspection schedule
 - Safety and emergency procedures
- A detailed report on the design of a sustainable organic waste treatment facility. This report should enable the City to appoint a concessioner who will establish the facility accordingly; and the City can operationalise in the immediate term.

2.4.2.4 Project Completion (Deliverable 4)

- Project close-out report (deliverable 4.1) that captures the entire process from inception to completion including the Implementation Strategy, Project Design, Financial Strategy and overall recommendations to the City. This report should suffice as a roadmap for the City to divert organic waste from the landfills.
- The Report should be professionally well designed with a consistent visual identity. It should include a presentation, an executive summary and a comprehensive report on the activities and outcomes of the tasks completed. Technical reports are to be submitted (in word format, and other associated files e.g. spreadsheets; a summary report; 3 pieces of designed hard copies full report; and 5 pieces of designed hard copies executive summary report).
- Project close-out meeting (deliverable 4.2) with the C40 and City project team. This will be an in-person event that will incorporate an investors' conference. The purpose is to show-case bankable projects in the Implementation Plan that can be of interest to the investors. It is also an opportunity for city officials to make necessary linkages with potential investors as the City looks towards executing the Implementation Plan.

2.4.3 Project Monitoring and Evaluation

- Fortnight progress meetings with the project team including the Service Provider, the City and C40.
- Submission of reports for the project deliverables.

3. Proposal Guidelines

This Request for proposals represents the requirements for an open and competitive process. Quotes will be accepted until **5:00pm GMT [Sep] [10], 2025.** Any proposals received after this date and time will not be accepted. All proposals should include clear timetables, how you will work with C40, clear costs and detail on experience in this area.

The proposal should give C40 evaluators all the information they need to assess your bid. Please clearly indicate where applicable:

- How your proposal is responsive to the Evaluation Criteria;
- The assumptions you are making about the project;
- Risks you have identified and appropriate mitigation measures;
- Information about your fee;
- Proposed timeline of implementation;
- Any additional support that you need to make the project a success, including any inputs you will need from third parties or C40 staff;
- Proposed working partnership with C40, including (as applicable) project governance and management, key personnel, key roles and responsibilities, and escalation procedure for issues;
- Provide project experience listing with traceable references **on similar works undertaken**– note this will use as part of the quality eligibility screening.

You must include adequate information about how your costs were calculated to enable evaluation of cost reasonableness.

Bidders are encouraged to provide additional information relevant to the project. You may include the items as highlighted below.

- Resumes of proposed key personnel in the standard [C40 CV Template](#) ;
- Information about the organisation’s commitment to equity, diversity and inclusion and ethical alignment with C40;
- Company history;
- Executive background;
- Information on company size;
- Organisational charts;
- Motivation about collaborating with C40 and supporting the delivery of the Strategy development;
- Description of Corporate Social Responsibility (CSR) or internal guidelines that show the commitment to a healthy and inclusive working environment.

3.1 Supplier Diversity

C40 is committed to supplier diversity and inclusive procurement through promoting equity, diversity and inclusivity in our supplier base. We believe that by procuring a diverse range of suppliers, we get a wider range of experiences and thoughts from suppliers and thus are best able to deliver to the whole range of our diverse cities and the contexts that they operate within.

We strongly encourage suppliers (individuals and corporations) that are diverse in terms of size, age, nationality, gender identity, sexual orientation, majority owned and controlled by a minority group, physical or mental ability, ethnicity and perspective to put forward a proposal to work with us.

Feel welcome to refer to [C40's Equity, Diversity and Inclusion Statement](#) as supplier diversity and inclusive procurement is one element of applying equity, diversity and inclusion to help the world limit global heating to 1.5°C and build healthy, equitable and resilient communities.

3.2 Contract

Please note this is a contract for professional services and not a grant opportunity. Organisations unable to accept contracts for professional services should not submit bids. The work will be completed on the [C40 Standard Services Contract](#).

These terms and conditions are accepted as drafted by the majority of our suppliers and we reserve the right to penalise your bid on the basis of non-acceptance of terms. If you do wish to include any requested amendments with your quote, please do not mark up the document in tracked changes but provide [a separate negotiation document](#) for review setting out clearly your rationale for the change.

If C40 are unable to execute a contract with the winner of this competitive process, we reserve the right to award the contract to the second highest Potential Supplier.

3.2.1. Subcontracting

If the organisation submitting a quote needs to subcontract any work to meet the requirements of the quote, this must be clearly stated. All costs included in the quote must be all-inclusive of any outsourced or contracted work. Any quotes which call for outsourcing or contracting work must include a name and description of the organisations being contracted.

4. RfP and Project Timeline

RfP Timeline:

<i>Task</i>	<i>Due Date</i>
Request for Proposals sent out	August 13, 2025
Questions submitted to C40	August 27, 2025
C40 responds to questions	September 3, 2025
Deadline for receiving Offers	September 10, 2025
Clarification of Offers	September 11, 2025
Evaluation of Proposals	September 18, 2025
Presentation on Proposal	September 19, 2025
Selection decision made	September 22, 2025
All Potential Suppliers notified of outcome	<i>September 23, 2025</i>

Project Timeline

<u>Task</u>	<u>Due Date</u>
The project initiation meeting (deliverable 1.1) must be completed by	September 30, 2025
Draft Inception Report (deliverable 1.3) must be submitted by	October 1, 2025
Commenting on draft Inception Report (deliverable 1.3) must be completed by	October 8, 2025
Project Planning phase (deliverable 1.2) must be completed by	October 14, 2025
Final Inception Report (deliverable 1.3) must be submitted by	October 15, 2025
Formulation of the Implementation Strategy (deliverable 2) must be completed by	October 29, 2025
Draft Implementation Strategy (deliverable 2) must be submitted by	October 31, 2025
Commenting on draft Implementation Strategy (deliverable 2) must be completed by	November 7, 2025
Final Implementation Strategy (deliverable 2) must be submitted by	November 11, 2025
Development of the Pilot Design (deliverable 3) must be completed by	November 25, 2025
Draft Pilot Design Report (deliverable 3) must be submitted by	November 27, 2025
Commenting on draft Pilot Design Report (deliverable 3) must be completed by	December 4, 2025
Final Pilot Design Report (deliverable 3) must be submitted by	December 9, 2025
Draft Final Implementation Plan Report (deliverable 4.1) must be submitted by	December 11, 2025
Commenting on the draft Final Implementation Plan Report (deliverable 5.1) must be completed by	December 18, 2025
Final Implementation Plan Report (deliverable 4.1) must be submitted by	December 30, 2025
Project Close-out meeting (deliverable 4.2) must be completed by	January 6, 2026

Please note that these dates are to be used as a guide and are subject to change.

5. Proposal Evaluation Criteria

Evaluation criteria	Percentage
<ul style="list-style-type: none"> • Technical expertise and experience of the bidder across relevant key areas; Integrated Solid Waste Management, organic waste treatment, infrastructure development, capacity building, economics and finance, public policy, engineering, governance, strategy formulation, communications, and climate change, among other relevant fields. • Familiarity with the local environment in Senegal, especially Dakar. • Demonstrated past and existing similar works to this project. 	40 %
Robustness of the project delivery quote: The project delivery approach proposed, including project management approachability to deliver quality outputs on time.	30%
Value for money: <ul style="list-style-type: none"> • Economy: Assessment of the cost efficiency and budget consciousness of the quote - Consideration of whether the quote costs align with the expected outcomes and deliverables. • Efficiency: Examination of proposed project management approach, resource allocation, and timelines. • Effectiveness: Assessment of appropriateness and viability of chosen methods and tools to achieve the objectives. 	15%
Equity and ethical alignment considerations: The successful candidate should demonstrate commitment to being ethical, equitable, diverse and inclusive. This should be depicted not only in the team member constitution but also in the manner of executing past works.	10%
Alignment with C40's goals on Green House Gas emissions reductions.	5%

Please note: Quotes should be written in English or French, saved in pdf format, and should not exceed 10 pages of text. Reference material may be placed in annexes. Individual CVs should not exceed 2 pages.

6. Project Budget

All proposals must include proposed costs to complete the tasks described in the project scope, including all VAT and taxes.

The proposed budget should include conference facilitation expenses such as administration, catering (minimum of one lunch and two coffee provisions), transportation for attendance (a minimum of XOF 10,000) as well as any other relevant conferencing needs. Any other foreseen costs such as subsistence and unforeseen costs should be covered in the proposed budget as contingency or as appropriate. Essentially, all expenses due to the execution of the project should be provided for in the proposed budget. Costs should be stated as one-time or non-recurring costs or monthly recurring costs. Pricing should be listed for each item. All costs incurred in connection with the submission of this RfP are non-refundable by C40.

All equipment that needs to be procured and budgeted for the implementation of the project will be transferred to the City at no additional cost post project completion. The consultant's equipment shall remain in their property and custody if their cost is not budgeted to the project.

The consulting entity should provide the necessary workforce required to undertake this project. This consulting project team will work in close collaboration with the City officials assigned to the initiative.

6.1 Payment Terms

The total project cost should not exceed **USD 52,500**. The table below highlights the basis of payments.

Component	Payment
After finalising the contract from both parties & satisfactory submission of Inception Report.	30%
Satisfactory submission of the Implementation Strategy Report	40%
Satisfactory delivery of the Pilot Design, Final Project Report and Project Closure meeting.	30%

7. C40 Policies

C40 expects third parties to be able to abide by these C40 policies

- Non-Staff Code of Conduct Policy [here](#) .
- Equity, Diversity and Inclusion Policy [here](#) .

8. Submissions

Each Potential Supplier must submit 1 copy of their quote to the email address below by **[Sep] [10] 2025 at 5:00pm GMT:**

Patricia K'Omudho; Technical Advisor: pkomudho@c40.org

Copy email below on all communications regarding this RfP.



Papa Idrissa Diene; City Advisor; idiene@c40.org

Anonymised responses to questions will be provided [here](#) when the Question and Answer (Q&A) period closes.

Based on the submissions received, C40 reserves the right to promote the establishment of consortium relationships or request potential suppliers refine their submission after receipt.

Disclaimer

C40 will not accept any liability or be responsible for any costs incurred by Potential Suppliers in preparing a response for this RfP. Responses submitted will be accessible by all C40 staff and external evaluators (if any).

Neither the issue of the RfP, nor any of the information presented in it, should be regarded as a commitment or representation on the part of C40 (or any of its partners) to enter into a contractual arrangement. Nothing in this RfP should be interpreted as a commitment by C40 to award a contract to a Potential Supplier as a result of this procurement, nor to accept the lowest price or any tender.



APPEL À PROPOSITIONS (RfPs)

Elaboration d'une stratégie de mise en œuvre de projets de valorisation des déchets organiques à Dakar

C40 Cities Climate Leadership Group, Inc.

120 Park Avenue, 23rd Floor

New York, NY 10017

United States of America

Table of Contents - Table des matières

ENGLISH VERSION - VERSION ANGLAISE.....	4
1. C40 Cities Climate Leadership Group Inc. (“C40”).....	4
2. Background, Situational Analysis, Project Purpose and Description..	4
2.1 Background.....	4
2.2 The Transforming Cities Waste Management Programme.....	4
2.3 Situational Analysis.....	5
2.4 The Project.....	7
2.4.1. Purpose.....	7
2.4.2 Description.....	7
2.4.2.1 Inception (Deliverable 1).....	9
2.4.2.2 Implementation Strategy (Deliverable 2).....	9
2.4.2.3 Pilot Design (Deliverable 3).....	10
2.4.2.4 Project Completion (Deliverable 4).....	11
2.4.3 Project Monitoring and Evaluation.....	11
3.1 Supplier Diversity.....	12
3.2 Contract.....	13
3.2.1. Subcontracting.....	13
4. RfP and Project Timeline.....	13
5. Proposal Evaluation Criteria.....	15
6. Project Budget.....	16
6.1 Payment Terms.....	16
7. C40 Policies.....	16
8. Submissions.....	17
Disclaimer.....	17
FRENCH VERSION - VERSION FRANÇAISE.....	21
1. C40 Cities Climate Leadership Group Inc. (« C40 »).....	21
2. Contexte, Analyse de la situation, Objectif et Description du Projet..	21
2.1 Contexte.....	21
2.2. Le Programme de transformation de la Gestion des Déchets pour dans les Villes.....	23
2.3. Analyse de la situation.....	24
2.4. Le Projet.....	27
2.4.1. Objectif.....	27
2.4.2 Description.....	27
2.4.3 Suivi et Évaluation du Projet.....	32
3. Directives de Proposition.....	33
3.1 Diversité des Fournisseurs.....	34

3.2 Contrat..... 34

3.2.1. Sous-traitance..... 35

4. Calendrier de l'Appel d'Offres (RfP) et du Projet..... 35

4.1 Calendrier de l'Appel d'Offres (RfP) :..... 35

4.2 Calendrier du Projet :..... 36

5. Critères d'Évaluation de la Proposition..... 37

6. Budget du Projet..... 38

6.1 Conditions de Paiement..... 38

7. Politiques du C40..... 39

8. Soumissions..... 39

Clause de non-responsabilité..... 39

FRENCH VERSION - VERSION FRANÇAISE

1. C40 Cities Climate Leadership Group Inc. (« C40 »)

Le C40 est un réseau de près de 100 maires des plus grandes villes du monde, qui agissent pour faire face à la crise climatique et créer un avenir durable où chacun pourra s'épanouir. Les maires des villes du C40 s'engagent à utiliser une approche fondée sur la science et axée sur les personnes pour aider le monde à limiter le réchauffement climatique à 1,5 °C et à construire des communautés saines, équitables et résilientes. Grâce au Global Green New Deal ; les maires travaillent aux côtés d'une large coalition de représentants du monde du travail, des entreprises, du mouvement des jeunes pour le climat et de la société civile pour aller plus loin et plus vite que jamais auparavant.

L'orientation stratégique de l'organisation est déterminée par un Comité Directeur élu composé de maires du C40, coprésidé par le Maire Sadiq Khan de Londres, Royaume-Uni, et la Maire Yvonne Aki-Sawyer de Freetown, Sierra Leone. Michael R. Bloomberg, maire de New York pendant trois mandats, est président du conseil d'administration du C40, qui est responsable de la supervision opérationnelle. Une équipe de direction de neuf personnes, dirigée par le Directeur Exécutif, Mark Watts, assure la gestion quotidienne du C40. Les trois principaux bailleurs de fonds stratégiques du C40 sont Bloomberg Philanthropies, la Children's Investment Fund Foundation (CIFF) et Realdania.

Pour en savoir plus sur le travail du C40 et de nos villes, veuillez visiter notre [site web](#), ou nous suivre sur [Twitter](#), [Instagram](#), [Facebook](#) et [LinkedIn](#).

2. Contexte, Analyse de la situation, Objectif et Description du Projet

2.1 Contexte

Dakar est la partie la plus occidentale du Sénégal et de l'Afrique. Elle partage sa frontière orientale avec la région de Thiès et est entourée par l'océan Atlantique sur ses côtés nord, sud et ouest. La ville de Dakar est

l'une des cinq divisions administratives qui composent la région de Dakar. Guédiawaye, Pikine, Keur Massar et Rufisque sont les quatre autres.

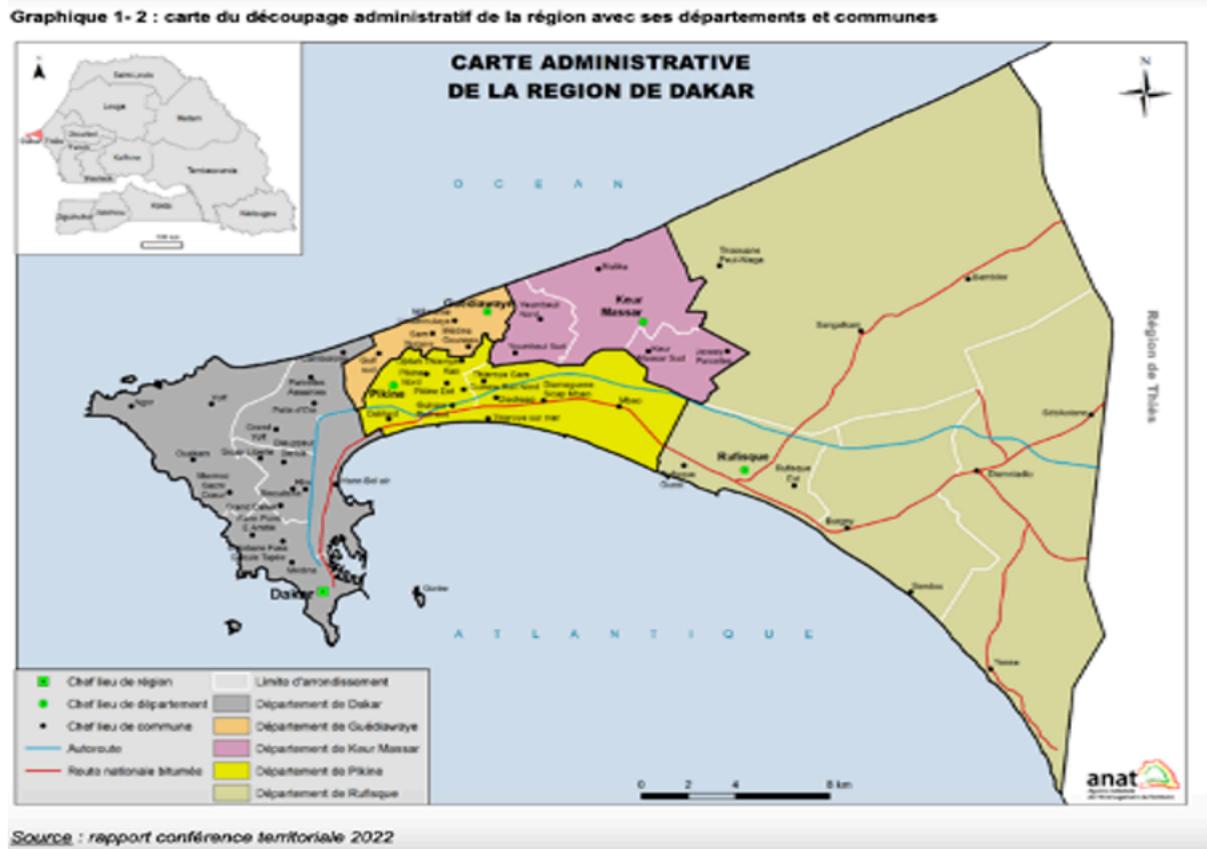


Image 1 : Limites administratives de Dakar

Dans ces départements, la population est inégalement répartie, la ville de Dakar représentant plus d'un tiers (36,5 %) des habitants de la région en 2021, avec un total de 1 438 727 personnes (SES Dakar, 2021). La population est majoritairement jeune, avec une légère prédominance féminine (50,4 % de femmes contre 49,6 % à Dakar en 2021). Ces dernières années, Dakar a connu une croissance démographique rapide, un facteur important que les autorités doivent prendre en compte pour la prestation de services publics de qualité dans divers secteurs. Cela inclut la gestion des déchets solides, où les quantités générées ont considérablement augmenté (la région de Dakar passant de 475 000 tonnes en 2008 à 893 000 tonnes en 2018). La croissance démographique rapide, combinée à la petite superficie de la ville de Dakar (79 km²), contribue à la pression foncière. Dakar a l'une des densités de population les plus élevées du pays, avec 18 212 habitants par kilomètre carré. Cette disponibilité limitée des terres est l'un des nombreux défis à l'expansion des installations de traitement et

d'élimination des déchets. Tous les déchets produits à Dakar sont éliminés en dehors des limites de la ville, à la décharge de Mbeubeuss.

2.2. Le Programme de transformation de la Gestion des Déchets pour dans les Villes

Les déchets organiques (déchets alimentaires et autres déchets biodégradables) représentent entre 30 % et 60 % du total des déchets solides municipaux générés dans les villes africaines, et ces déchets organiques sont responsables de jusqu'à 20 % des émissions de gaz à effet de serre des villes, principalement sous forme de méthane provenant des décharges et des sites d'enfouissement. En termes de pouvoirs urbains et de potentiel de transformation, l'action visant à réduire l'élimination des déchets organiques représente une immense opportunité de réduire les émissions de méthane et d'offrir des avantages locaux significatifs en matière de santé publique, d'assainissement et de création d'emplois.

Selon le dernier rapport du [Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat \(GIEC\)](#), la réduction des émissions de méthane est le moyen le plus rapide et le plus efficace de lutter contre le réchauffement climatique actuel. Les villes africaines ont une opportunité unique de contribuer à cette mission mondiale en mettant en œuvre des systèmes de gestion des déchets durables. C40 travaille avec les villes pour réduire considérablement les émissions actuelles et futures en engageant stratégiquement le leadership politique. L'objectif est de mettre en œuvre les priorités les plus impactantes en matière de gestion des déchets, telles qu'elles sont définies dans leurs Plans d'Action Climatique respectifs, tout en renforçant les capacités techniques, institutionnelles et opérationnelles des villes soutenues.

Le Programme de transformation de la gestion des déchets dans les villes vise à soutenir les villes dans la transformation de leur gestion des déchets tout en réduisant les émissions de méthane. Le programme fournit à la ville de Dakar les outils préliminaires nécessaires pour établir des systèmes de gestion des déchets durables et les exigences fondamentales pour s'engager sur la voie du zéro déchet. Les villes sont des agents de changement à fort impact et l'amélioration de la gestion des déchets est une opportunité clé pour les villes de réduire les émissions de méthane, ainsi qu'une priorité essentielle pour les maires, comme le montre [la Feuille de route vers le zéro déchet](#).

C40 Cities soutient la ville de Dakar dans la réduction des lacunes en matière de collecte, l'amélioration des solutions d'élimination des déchets résiduels, l'élimination progressive des matières organiques de

l'élimination et la création d'emplois. Le programme a soutenu la ville dans la réalisation d'une analyse de la composition des déchets et des flux de masse et d'études de préparation de projets pour l'établissement d'installations de traitement des déchets organiques. Par la suite, le C4O, en collaboration avec la Ville, travaillera à l'élaboration d'un plan de mise en œuvre pour la valorisation des déchets organiques afin de les détourner de l'élimination finale. Cela contribuera grandement à la mise en œuvre d'une stratégie visant à éviter et à réduire drastiquement les émissions de méthane.

2.3. Analyse de la situation

Dakar concentre plus de 83 % des entreprises industrielles et commerciales du pays, 80 % de ses infrastructures et services, et contribue à 68 % du PIB national. En 2022, Dakar était responsable de 4 320 990 tonnes d'équivalent dioxyde de carbone (tCO₂eq). Dans son [Plan Climat Énergie Territorial \(PCET 2021-2025\)](#), la Ville de Dakar s'est engagée à réduire significativement ses émissions de gaz à effet de serre et à faire de Dakar une ville intelligente et à faible émission de carbone pour un développement inclusif et résilient d'ici 2050. L'axe stratégique 6 de ce plan vise à encourager la valorisation des déchets via une économie circulaire pour une ville propre et durable, avec un accent fort sur les déchets organiques.

Les émissions du secteur des déchets représentaient 18 % des émissions totales de la ville de Dakar en 2022. Ce secteur génère beaucoup de méthane (CH₄), dont le potentiel de réchauffement global (PRG) est 27 fois supérieur à celui du CO₂. Dans le sous-secteur des déchets solides, il y a un besoin urgent d'agir pour améliorer la gestion des déchets organiques, principale source d'émissions.

À Dakar, de nombreux défis, notamment l'augmentation des volumes de déchets, l'absence de tri à la source et une culture limitée de l'économie circulaire, entravent une gestion efficace des déchets. Des problèmes structurels comme la coordination des parties prenantes, la disponibilité de données fonctionnelles et des mécanismes de financement durables compliquent davantage la situation. Malgré ces défis, intervenir dans ce domaine offre des bénéfices collatéraux significatifs, tels que la réduction des émissions, la création d'emplois, l'amélioration de la fertilité des sols, l'augmentation de la résilience de la ville, l'amélioration des conditions de vie, une meilleure qualité de l'air et le renforcement de la cohésion communautaire. C'est dans ce contexte que la Ville de Dakar a rejoint l'initiative mondiale lancée par le C4O en 2023, « Transformer la gestion des

déchets dans les villes africaines et indiennes pour réduire et éviter les émissions de méthane ».

En 2022, la ville de Dakar a généré 1426 tonnes de déchets par jour, dont 856 tonnes provenaient des ménages et 570 tonnes du secteur non résidentiel ([rapport WaCT, 2022](#)).

De septembre 2024 à février 2025, le C4O a soutenu la Ville dans la réalisation d'une Analyse de la Composition des Déchets et des Flux de Masse dans les établissements publics. Les résultats révèlent que les déchets organiques constituent une part significative de 39 % des déchets générés. La fraction organique de chaque établissement, comme indiqué ici, est suffisamment importante pour justifier des initiatives de traitement qui réduisent les émissions de méthane : marchés (48 %), établissements de santé (29 %), écoles (32 %) et espaces publics (47 %). Cette étude recommande de prioriser les déchets organiques des marchés comme matière première pour les initiatives de traitement des déchets organiques de la Ville, car ils présentent moins de contamination. Les déchets organiques des autres établissements publics devraient ensuite être considérés comme matière première pour l'extension des installations initiales.

L'image ci-dessous représente le flux de déchets dans les établissements publics de Dakar. Ce projet vise à augmenter la quantité de déchets organiques détournés de l'élimination finale.

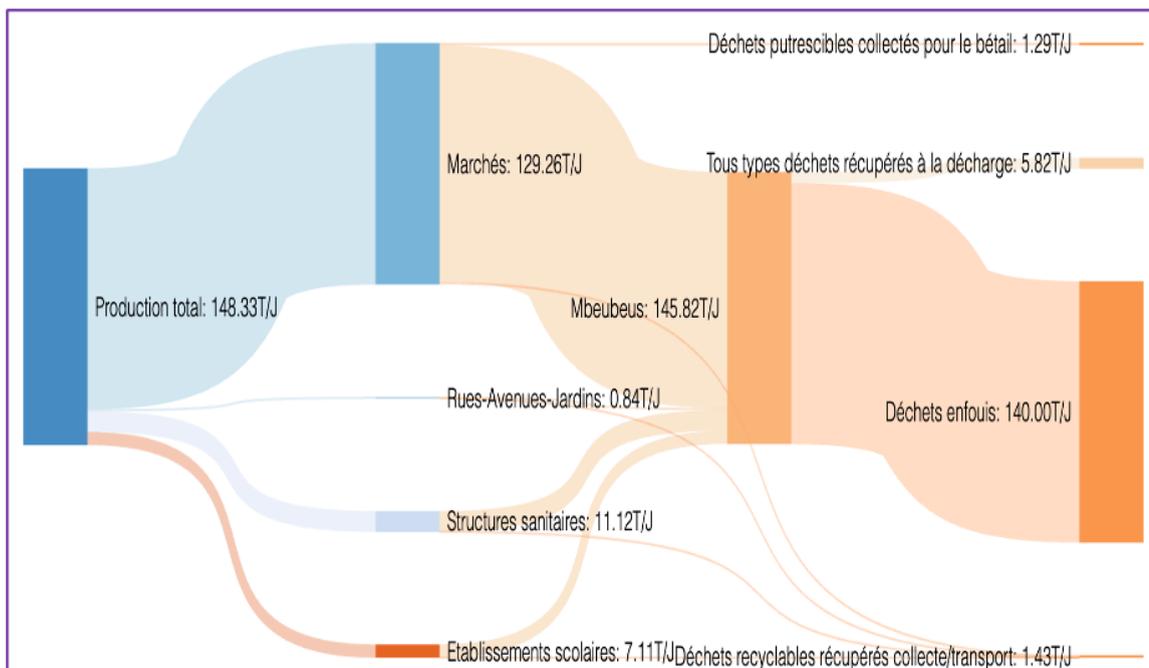


Image 2 : Flux de Déchets des Établissements Publics à Dakar

Suite à l'analyse de la composition des déchets et des flux de masse, la Ville de Dakar a priorisé le développement d'installations de traitement des déchets organiques. Cette démarche est soutenue par une évaluation des sites potentiels pour ces installations, des sources d'approvisionnement en déchets organiques et des conditions opérationnelles optimales pour un traitement durable des déchets organiques dans la Ville. En réponse, le C40 a soutenu la Ville de Dakar dans la réalisation d'une évaluation complète de la préparation de projet qui éclairera la mise en œuvre d'une ou plusieurs installations de traitement des déchets. L'objectif est d'accélérer la réduction de l'élimination des déchets organiques en augmentant la capacité de traitement des déchets. Par conséquent, la Ville de Dakar peut saisir une opportunité historique d'apporter des contributions significatives pour éviter les pires impacts du changement climatique pour cette génération et offrir des avantages locaux à ses communautés.

Ces travaux de préparation de projets ont inclus l'évaluation des sites, de la matière première de déchets organiques, des besoins opérationnels et financiers pour la mise en place d'unités de valorisation des déchets. Les principaux résultats de cette étude sont les suivants :

- L'opérationnalisation de l'unité de compostage existante construite à Sangalkam, dans le cadre du projet Dakar REVE, est réalisable pour traiter 5 tonnes par jour de déchets organiques provenant des marchés publics.
- A Sangalkam il y a un site approprié pour établir une installation de compostage à grande échelle capable de traiter 10 tonnes par jour de déchets organiques provenant des marchés publics.
- Il y a un site à Cambérène qui présente les conditions favorables pour établir une installation de compostage pouvant traiter 5 tonnes par jour de déchets organiques provenant des marchés publics.
- Le site de Sangalkam est également réalisable pour l'établissement d'une installation de méthanisation de 30 tonnes par jour.
- Coût d'investissement total estimé pour toutes les installations (CAPEX) : 4 120 184,50 USD.
- Coûts d'exploitation annuels pour toutes les installations (OPEX) : 515 461,38 USD.

Les rapports complets des travaux réalisés seront mis à la disposition du prestataire de services sélectionné.

2.4. Le Projet

2.4.1. Objectif

En s'appuyant sur les résultats de la phase préparation de projets et d'autres ressources fournies par la Ville, l'expertise technique acquise par le biais de cet appel à propositions a pour but de développer les composantes solides d'un plan de mise en œuvre pour l'établissement d'installations de traitement des déchets organiques, en étroite collaboration avec le C4O et la Ville de Dakar.

2.4.2 Description

Reconnaissant que la préparation des projets a évalué les sites potentiels, les options de traitement et les options de financement pour chaque site, la stratégie de mise en œuvre développera ces résultats ainsi que d'autres sites réalisables mis à disposition par la Ville en un plan de mise en œuvre robuste. Cela servira de feuille de route transformationnelle pour la Ville afin de détourner les déchets organiques à travers un ensemble de projets d'infrastructure dont les détails sont mis en évidence ci-dessous.

- Une vision pour la Ville avec des objectifs stratégiques à court (1 à 3 ans), moyen (4 à 10 ans) et long terme (au-delà de 10 ans) en concertation avec les parties prenantes clés.
- Un calendrier de mise en œuvre qui prend en compte un démarrage rapide de la valorisation des déchets issus des déchets organiques facilement disponibles et proches, et des augmentations progressives par l'extension des sites existants ou le développement de sites supplémentaires. Intégrer un plan d'absorption des déchets organiques des établissements publics au-delà de ce qui a été couvert pour les déchets de marché dans les travaux précédents.
- Un plan de collecte et de transport pour la matière première de déchets organiques pour chaque site, et un plan d'approvisionnement en matière première, identifiant les quantités estimées et les exigences pour les sources identifiées.
- Une estimation des coûts d'investissement et d'exploitation pour chacune des interventions recommandées qui n'ont pas été prises en compte dans les travaux précédents, et des sources de revenus potentielles justifiées par des projets similaires internationaux et locaux et de bonnes pratiques pour les déchets organiques provenant des établissements publics au-delà des marchés.

Pour améliorer le processus d'élaboration du plan de mise en œuvre, la Ville établira un lien avec l'autorité compétente et fournira au consultant sélectionné les ressources suivantes pertinentes pour chacun des sites proposés, ainsi que d'autres données et informations pertinentes pour les travaux.

- Plan d'aménagement du site à proximité des services publics, et des ressources environnementales.
- Cartes des itinéraires de collecte existants.
- Inventaire du personnel décrivant le nombre et les compétences disponibles pour travailler dans l'installation.
- Capacité de la flotte disponible pour gérer les opérations logistiques et techniques.
- Cartographie des parties prenantes.
- Salle pour la conférence des investisseurs.

Le Plan de mise en œuvre sera élaboré en concevant une installation pilote de traitement des déchets organiques pour l'un des projets du portefeuille d'actions recommandées. L'entité consultante est donc tenue de fournir :

- Un plan professionnel de base pour la construction de l'installation pilote, si non couvert par les travaux précédents.
- Un plan d'approvisionnement pour l'acquisition des ressources nécessaires à l'établissement de l'installation.
- Un calendrier des travaux.
- Un plan de valorisation des sous-produits organiques.
- Une description détaillée des rôles et responsabilités des parties prenantes.
- Des directives sur les opérations et la maintenance.
- Un plan de conformité réglementaire et de permis.
- Un plan de gestion et d'atténuation des risques.
- Un plan de suivi et d'évaluation.

2.4.2.1 Phase d'Initialisation (Livrable 1)

Une réunion de lancement du projet sera organisée avec la Ville et le C4O, aboutissant aux éléments suivants :

- Réunion de démarrage (Livrable 1.1).
- Planification des travaux (Livrable 1.2) via des consultations approfondies.

- Soumission du rapport de démarrage (Livrable 1.3) contenant un état des lieux détaillé, un plan de projet décrivant l'approche globale, les indicateurs clés de performance (KPI), les résultats attendus, les livrables, la méthodologie, les ressources à déployer, les délais, le budget, ainsi que la feuille de route détaillant le déroulement du processus d'élaboration du Plan de Mise en Œuvre.

2.4.2.2 Stratégie de Mise en Œuvre (Livrable 2)

L'expertise technique acquise devra élaborer une feuille de route pour la Ville vers une gestion durable des déchets organiques. L'entité consultante se concentrera sur l'approvisionnement en matières premières et planifiera l'établissement des installations de traitement des déchets identifiées à court, moyen et long terme.

La Stratégie devra être encadrée par le [Plan Climat Énergie Territorial \(PCET 2021-2025\)](#), les pouvoirs juridictionnels de la ville et les autres engagements locaux, régionaux et nationaux pertinents. Essentiellement, la Stratégie devra inclure :

- Examen et proposition d'une ventilation financière détaillée du CAPEX et de l'OPEX pour chaque infrastructure prévue.
- Recommandation de modèles commerciaux viables qui couvriront le CAPEX et l'OPEX pour chaque infrastructure prévue ; explorer les partenariats public-privé et d'autres participations de parties prenantes réalisables.
- Un plan d'établissement des installations de traitement des déchets identifiées avec des objectifs de réduction des déchets à court (1-3 ans), moyen (4-10 ans) et long terme (>10 ans), y compris des recommandations pour les ajustements budgétaires nécessaires pour les atteindre avec succès.
- Plans de valorisation des produits organiques pour chacune des installations, assurant des systèmes en boucle fermée pour un modèle d'économie circulaire.
- Plan complet d'engagement des parties prenantes pour des collaborations durables.
- Plan de renforcement continu des capacités qui inclut l'éducation, la sensibilisation et la vulgarisation pour assurer la compétence des

utilisateurs et des opérateurs des futures installations de traitement des déchets organiques.

- Systèmes optimaux de collecte des déchets organiques de toutes les sources de déchets.
- Mise à profit des ressources existantes pour réduire les coûts et maximiser les performances, par exemple, l'utilisation des itinéraires de collecte existants et des installations de gestion des déchets.
- Pour chaque installation proposée, fournir une analyse coûts-avantages. Inclure des estimations des impacts et des avantages de chaque installation future en termes de réduction des GES, de performance de recyclage, de sous-produits générés, de santé, de qualité de l'air et d'autres co-bénéfices.

À la fin de ce livrable, l'entité consultante devra soumettre un Rapport de Stratégie de Mise en Œuvre détaillant la feuille de route pour la Ville ; la ventilation financière, les modèles commerciaux recommandés ; les délais estimés ; les impacts pour améliorer leur système de gestion des déchets, réduire leurs dépenses opérationnelles, offrir une ville plus propre, plus saine et plus inclusive à tous ses résidents.

2.4.2.3 Conception du Pilote (Livrable 3)

Après approbation de la Stratégie de Mise en Œuvre par la Ville et le C40, l'entité consultante fournira les détails pour l'une des installations du portefeuille d'actions développées. La conception doit viser la construction et l'opérationnalisation de l'installation pilote, y compris un programme de renforcement des capacités, du dispositif de tri et de ségrégation des déchets ; dans un délai d'un an et pour un coût maximum de 150 000 USD. L'entité consultante sera tenue de fournir :

- Un plan professionnel de base pour la construction de l'installation. Cela devrait inclure les conceptions d'ingénierie, les dessins techniques. Basé sur la taille du site disponible, déterminer la configuration de l'installation. Si cela est déjà disponible auprès de la Ville, examiner.
- Une conception de système et de processus de base pour l'option technologique dans l'installation de traitement et de transformation avec un rendement potentiel. Si cela est mis à disposition par la Ville, examiner.

- Une ventilation des implications financières. Cela devrait inclure les estimations des capitaux et des imprévus. Considérer des implications de coûts minimales pour la Ville en explorant des alternatives de financement durables. Cela devrait inclure les estimations opérationnelles, de maintenance, de revenus et d'imprévus. Indiquer les dépenses déjà couvertes.
- Un plan d'approvisionnement avec les détails généraux des ressources nécessaires à l'établissement et à l'opérationnalisation de l'installation. Inclure un calendrier, des activités et la logistique nécessaires à l'acquisition de toutes les ressources, y compris les matériaux et l'équipement.
- Un calendrier général pour la construction ou d'autres travaux nécessaires à l'opérationnalisation de l'installation.
- Examiner la conformité réglementaire et le plan de permis qui détaille toutes les exigences légales pour la construction et l'opérationnalisation de l'installation.
- Plan de gestion des risques pour la construction et l'opérationnalisation de l'installation qui détaille les mesures d'atténuation.
- Plan de suivi et d'évaluation pour la construction et l'opérationnalisation de l'installation qui détaille les indicateurs clés de performance et les mécanismes de rapport.
- Un plan de collecte pour la matière première de déchets organiques qui inclut une carte des itinéraires. Capitaliser sur les sources de déchets organiques les plus proches pour minimiser les coûts de transport. Faciliter les accords pour l'approvisionnement en matière première de déchets organiques.
- Un plan de valorisation des produits organiques qui facilitera les accords pour l'écoulement des produits organiques. Cela devrait être renforcé par un plan de ségrégation et de tri des déchets favorisant la valorisation.
- Une description détaillée des rôles et responsabilités des parties prenantes. Pour nécessiter un engagement régulier et constant des parties prenantes, fournir un plan qui inclut le contenu de renforcement des capacités et de formation qui guidera :

- La ségrégation des déchets organiques à la source et le tri ultérieur.
- L'opération et la maintenance de l'installation de traitement organique.
- Des directives sur les opérations et la maintenance de l'installation prospective, y compris, mais sans s'y limiter :
 - Procédures opérationnelles standard.
 - Tâches de routine.
 - Calendrier d'inspection.
 - Procédures de sécurité et d'urgence.
- Un rapport détaillé sur la conception d'une installation durable de traitement des déchets organiques. Ce rapport devrait permettre à la Ville de désigner un concessionnaire qui établira l'installation en conséquence ; et la Ville pourra l'opérationnaliser à court terme.

2.4.3 Achèvement du Projet (Livrable 4)

Un rapport de clôture de projet (Livrable 4.1) qui retrace l'ensemble du processus, de l'initialisation à l'achèvement, y compris la stratégie de mise en œuvre, la conception du projet, la stratégie financière et les recommandations générales à la Ville. Ce rapport doit servir de feuille de route pour la Ville afin de détourner les déchets organiques des décharges.

Le rapport doit avoir un design professionnel avec une identité visuelle cohérente. Il doit inclure une présentation, un résumé exécutif et un rapport complet sur les activités et les résultats des tâches accomplies. Les rapports techniques doivent être soumis (en format Word, et d'autres fichiers associés tels que les tableurs ; un rapport de synthèse ; 3 exemplaires imprimés et conçus du rapport complet ; et 5 exemplaires imprimés et conçus du rapport exécutif).

Une réunion de clôture de projet (Livrable 4.2) avec l'équipe de projet du C40 et de la Ville. Il s'agira d'un événement en personne qui intégrera une conférence des investisseurs. L'objectif est de présenter les projets bancables du plan de mise en œuvre susceptibles d'intéresser les investisseurs. C'est également une opportunité pour les responsables municipaux d'établir les liens nécessaires avec les investisseurs potentiels, alors que la Ville envisage d'exécuter le plan de mise en œuvre.

2.4.3 Suivi et Évaluation du Projet

- Réunions d'avancement bimensuelles avec l'équipe de projet, y compris le prestataire de services, la Ville et le C40.
- Soumission des rapports pour les livrables du projet.

3. Directives de Proposition

Cette demande de propositions respecte les exigences d'un processus ouvert et concurrentiel. La date limite de soumission des propositions est le **10 septembre 2025 à 17h00 GMT**. Toute proposition reçue après cette date et heure ne sera pas acceptée. Toutes les propositions doivent inclure des calendriers clairs, la manière dont vous travaillerez avec le C40, des coûts clairs et des détails sur l'expérience dans ce domaine.

La proposition doit donner aux évaluateurs du C40 toutes les informations dont ils ont besoin pour évaluer votre offre. Veuillez indiquer clairement, le cas échéant :

- Comment votre proposition répond aux critères d'évaluation ;
- Les hypothèses que vous faites sur le projet ;
- Les risques que vous avez identifiés et les mesures d'atténuation appropriées ;
- Des informations sur vos honoraires ;
- Le calendrier de mise en œuvre proposé ;
- Tout soutien supplémentaire dont vous avez besoin pour assurer le succès du projet, y compris toute contribution que vous aurez besoin de tiers ou du personnel du C40 ;
- Le partenariat de travail proposé avec le C40, y compris (le cas échéant) la gouvernance et la gestion du projet, le personnel clé, les rôles et responsabilités clés, et la procédure d'escalade des problèmes ;
- Fournir une liste d'expériences de projets avec **des références traçables sur des travaux similaires entrepris** – noter que cela sera utilisé dans le cadre de la sélection de l'éligibilité de la qualité.

Vous devez inclure des informations adéquates sur la manière dont vos coûts ont été calculés pour permettre l'évaluation de la raisonnable des coûts.

Les soumissionnaires sont encouragés à fournir des informations supplémentaires pertinentes pour le projet. Vous pouvez inclure les éléments mis en évidence ci-dessous.

- Curriculum vitae du personnel clé proposé dans le [modèle de CV standard du C40](#) ;
- Informations sur l'engagement de l'organisation en matière d'équité, de diversité et d'inclusion et d'alignement éthique avec le C40 ;
- Historique de l'entreprise ;
- Historique de la direction ;
- Informations sur la taille de l'entreprise ;
- Organigrammes ;
- Motivation concernant la collaboration avec le C40 et le soutien à l'élaboration de la Stratégie ;
- Description de la Responsabilité Sociale des Entreprises (RSE) ou des directives internes qui montrent l'engagement envers un environnement de travail sain et inclusif.

3.1 Diversité des Fournisseurs

Le C40 s'engage en faveur de la diversité des fournisseurs et des marchés publics inclusifs en promouvant l'équité, la diversité et l'inclusion au sein de sa base de fournisseurs. Nous pensons qu'en faisant appel à un éventail diversifié de fournisseurs, nous obtenons un plus large éventail d'expériences et d'idées de la part des fournisseurs et sommes ainsi mieux à même de répondre aux besoins de toutes nos villes diverses et des contextes dans lesquels elles opèrent.

Nous encourageons fortement les fournisseurs (individus et entreprises) qui sont divers en termes de taille, d'âge, de nationalité, d'identité de genre, d'orientation sexuelle, majoritairement détenus et contrôlés par un groupe minoritaire, de capacités physiques ou mentales, d'origine ethnique et de perspective à soumettre une proposition pour travailler avec nous.

N'hésitez pas à vous référer à [la Déclaration du C40 sur l'équité, la diversité et l'inclusion](#), car la diversité des fournisseurs et les marchés publics inclusifs sont un élément de l'application de l'équité, de la diversité et de l'inclusion pour aider le monde à limiter le réchauffement climatique à 1,5 °C et à construire des communautés saines, équitables et résilientes.

3.2 Contrat

Veuillez noter qu'il s'agit d'un contrat de services professionnels et non d'une opportunité de subvention. Les organisations incapables d'accepter des contrats de services professionnels ne doivent pas soumettre d'offres. Le travail sera effectué selon le [Contrat de Services Standard du C40](#).

Ces termes et conditions sont acceptés tels que rédigés par la majorité de nos fournisseurs et nous nous réservons le droit de pénaliser votre offre en cas de non-acceptation des termes. Si vous souhaitez inclure des amendements demandés avec votre devis, veuillez ne pas marquer le document avec des modifications suivies, mais fournir [un document de négociation séparé pour examen](#), exposant clairement votre justification pour le changement.

Si le C40 n'est pas en mesure d'exécuter un contrat avec le gagnant de ce processus concurrentiel, nous nous réservons le droit d'attribuer le contrat au deuxième Fournisseur Potentiel le mieux classé.

3.2.1. Sous-traitance

Si l'organisation qui soumet l'offre prévoit de sous-traiter une partie du travail, elle doit le préciser clairement. L'offre doit inclure l'intégralité des coûts liés à ces travaux externalisés ou sous-traités. Toute offre qui implique l'externalisation ou la sous-traitance de travail doit inclure le nom et une description des organisations sous-traitées.

4. Calendrier de l'Appel d'Offres (RfP) et du Projet

4.1 Calendrier de l'Appel d'Offres (RfP) :

Tâche	Date Limite
Publication de l'Appel à Propositions	13 août 2025
Questions soumises au C40	27 août 2025
C40 répond aux questions	3 septembre 2025
Date limite de réception des offres	10 septembre 2025
Clarification des offres	11 septembre 2025
Évaluation des propositions	18 septembre 2025
Présentation de la proposition	19 septembre 2025
Sélection du consultant	22 septembre 2025
Tous les fournisseurs potentiels sont informés du résultat	23 septembre 2025

4.2 Calendrier du Projet :

Tâche	Date Limite
La réunion d'initialisation du projet (livrable 1.1) doit être terminée avant le	30 septembre 2025
Le projet de rapport initial (livrable 1.3) doit être soumis avant le	1 octobre 2025
Les commentaires sur le projet de rapport initial (livrable 1.3) doivent être terminés avant le	8 octobre 2025
La phase de planification du projet (livrable 1.2) doit être terminée avant le	14 octobre 2025
Le rapport initial final (livrable 1.3) doit être soumis avant le	15 octobre 2025
La formulation de la Stratégie de mise en œuvre (livrable 2) doit être terminée avant le	29 octobre 2025
Le projet de Stratégie de mise en œuvre (livrable 2) doit être soumis avant le	31 octobre 2025
Les commentaires sur le projet de Stratégie de mise en œuvre (livrable 2) doivent être terminés avant le	7 novembre 2025
La Stratégie de mise en œuvre finale (livrable 2) doit être soumise avant le	11 novembre 2025
Le développement de la conception pilote (livrable 3) doit être terminé avant le	25 novembre 2025
Le projet de rapport de conception pilote (livrable 3) doit être soumis avant le	27 novembre 2025
Les commentaires sur le projet de rapport de conception pilote (livrable 3) doivent être terminés avant le	4 décembre 2025
Le rapport de conception pilote final (livrable 3) doit être soumis avant le	9 décembre 2025
Le projet de rapport final du plan de mise en œuvre (livrable 4.1) doit être soumis avant le	11 décembre 2025
Les commentaires sur le projet de rapport final du plan de mise en œuvre (livrable 5.1) doivent être terminés avant le	18 décembre 2025
Le rapport final du plan de mise en œuvre (livrable 4.1) doit être soumis avant le	30 décembre 2025
La réunion de clôture du projet (livrable 4.2) doit être terminée avant le	6 janvier 2026

Veuillez noter que ces dates sont données à titre indicatif et sont sujettes à modification.

5. Critères d'Évaluation de la Proposition

Critères d'évaluation	Pourcentage
<p>Expertise technique et expérience du soumissionnaire dans les domaines clés pertinents : gestion intégrée des déchets solides, traitement des déchets organiques, développement d'infrastructures, renforcement des capacités, économie et finance, politique publique, ingénierie, gouvernance, formulation de stratégies, communications et changement climatique, entre autres domaines pertinents.</p> <p>Familiarité avec l'environnement local au Sénégal, en particulier à Dakar.</p> <p>Travaux similaires démontrés, passés et existants, à ce projet.</p>	40 %
<p>Robustesse de l'offre de prestation de projet : L'approche de livraison de projet proposée, y compris l'approche de gestion de projet, pour fournir des résultats de qualité dans les délais.</p>	30 %
<p>Rapport qualité-prix :</p> <ul style="list-style-type: none"> * Économie : Évaluation de l'efficacité des coûts et de la conscience budgétaire de l'offre - Examen de l'alignement des coûts de l'offre avec les résultats et les livrables attendus. * Efficacité : Examen de l'approche de gestion de projet proposée, de l'allocation des ressources et des délais. * Efficacité : Évaluation de la pertinence et de la viabilité des méthodes et outils choisis pour atteindre les objectifs. 	15 %
<p>Considérations d'équité et d'alignement éthique : Le candidat retenu doit démontrer son engagement à être éthique, équitable, diversifié et inclusif. Cela doit être démontré non seulement dans la composition de l'équipe, mais aussi dans la manière d'exécuter les travaux passés.</p>	10 %
<p>Alignement avec les objectifs du C40 en matière de réduction des émissions de gaz à effet de serre.</p>	5 %

Veuillez noter : Les devis doivent être rédigés en anglais ou en français, enregistrés au format PDF, et ne doivent pas dépasser 10 pages de texte. Le matériel de référence peut être placé en annexe. Les CV individuels ne doivent pas dépasser 2 pages.

6. Budget du Projet

Toutes les propositions doivent inclure les coûts proposés pour accomplir les tâches décrites dans l'étendue du projet, y compris toutes les TVA et taxes.

Le budget proposé doit inclure les dépenses de facilitation des conférences telles que l'administration, la restauration (minimum un déjeuner et deux collations/pauses café), le transport pour la participation (un minimum de 10 000 XOF) ainsi que tout autre besoin pertinent lié aux conférences. Tout autre coût prévu, tel que les frais de subsistance et les coûts imprévus, doit être couvert dans le budget proposé en tant que contingence ou selon les besoins. Essentiellement, toutes les dépenses dues à l'exécution du projet doivent être prévues dans le budget proposé. Les coûts doivent être indiqués comme des coûts uniques ou non récurrents ou des coûts récurrents mensuels. Les prix doivent être indiqués pour chaque poste. Tous les coûts encourus dans le cadre de la soumission de cet Appel d'offres ne sont pas remboursables par le C40.

Tout équipement qui doit être acquis et budgétisé pour la mise en œuvre du projet sera transféré à la Ville sans coût additionnel après l'achèvement du projet. L'équipement du consultant restera sa propriété et sous sa garde si son coût n'est pas budgétisé pour le projet.

L'entité consultante doit fournir la main-d'œuvre nécessaire pour entreprendre ce projet. Cette équipe de projet de conseil travaillera en étroite collaboration avec les responsables municipaux affectés à l'initiative.

6.1 Conditions de Paiement

Le coût total du projet ne doit pas dépasser 52 500 USD. Le tableau ci-dessous met en évidence la base des paiements.

Composante	Paiement
Après la finalisation du contrat par les deux parties et la soumission satisfaisante du rapport initial.	30 %
Soumission satisfaisante du rapport de la Stratégie de mise en œuvre.	40 %
Livraison satisfaisante de la conception pilote, du rapport final du projet et de la réunion de clôture du projet.	30 %

7. Politiques du C40

Le C40 s'attend à ce que les tiers puissent respecter ces politiques du C40 :

- Code de conduite du personnel non-salarié [ici](#).
- Politique d'équité, de diversité et d'inclusion [ici](#).

8. Soumissions

Chaque Fournisseur Potentiel doit envoyer son offre à l'adresse e-mail ci-dessous avant le **10 septembre 2025 à 17h00 GMT** :

- Patricia K'Omudho ; Conseillère Technique Régionale en gestion des déchets: pkomudho@c40.org
- Copier l'e-mail ci-dessous sur toutes les communications concernant cet appel d'offres. Papa Idrissa Diène ; Conseiller de la Ville de Dakar en gestion des déchets ; idiene@c40.org

Des réponses anonymisées aux questions seront fournies [ici](#) à la clôture de la période de questions-réponses (Q&A).

Sur la base des soumissions reçues, le C40 se réserve le droit de promouvoir l'établissement de relations de consortium ou de demander aux fournisseurs potentiels d'affiner leur soumission après réception.

Clause de non-responsabilité

Le C40 n'acceptera aucune responsabilité et ne sera pas responsable des coûts encourus par les Fournisseurs Potentiels pour la préparation d'une réponse à cet Appel d'offres. Les réponses soumises seront accessibles à tout le personnel du C40 et aux évaluateurs externes (le cas échéant).

Ni la publication de l'appel d'offres, ni aucune des informations qu'elle contient, ne doivent être considérées comme un engagement ou une représentation de la part du C40 (ou de l'un de ses partenaires) à conclure un arrangement contractuel. Rien dans cet appel d'offres ne doit être interprété comme un engagement de la part de C40 à attribuer un contrat à un fournisseur potentiel. C40 ne s'engage pas non plus à accepter le prix le plus bas ou toute autre offre soumise.